



La biodiversité, c'est la vie !

www.biodiversite2010.fr :

le portail français de l'Année Internationale de la Biodiversité

[Extraits]

Qu'est-ce que l'année internationale de la biodiversité ?

Nous vous invitons à découvrir en quelques mots pourquoi les Nations unies ont déclaré 2010 « Année internationale de la biodiversité ».

Le Sommet de la Terre (à Rio de Janeiro, en 1992) a consacré l'existence de la convention sur la diversité biologique (CDB), première convention internationale concernant la biodiversité. Cette convention est ratifiée à ce jour par environ 190 pays.

L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010, Année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. Le secrétariat de la CDB a fixé les objectifs principaux suivants pour cette année 2010 :

- renforcer la prise de conscience des citoyens sur l'importance de sauvegarder la biodiversité ainsi que sur les menaces qui pèsent sur elle ;
- sensibiliser l'opinion à propos des réalisations déjà menées à bien par les communautés et les gouvernements pour sauvegarder la biodiversité ;
- encourager les personnes, les organisations et les gouvernements à prendre les mesures immédiates nécessaires pour stopper la perte de biodiversité ;
- promouvoir des solutions innovantes pour réduire les menaces envers la biodiversité ;
- initier un dialogue entre les parties prenantes au sujet des mesures à prendre pour la période post-2010.

La France répond à cet appel en déclarant la biodiversité, cause majeure pour 2010 !

Vous avez dit biodiversité ?

La biodiversité est un concept récent et relativement méconnu du grand public.

Voici quelques clés qui vous permettront de mieux cerner ce qu'est la biodiversité et en quoi elle est indispensable.

Origine du mot « biodiversité »

Le concept de « diversité biologique » est apparu dans les écrits de Thomas Lovejoy, biologiste américain, en 1980. Le terme « biodiversité » lui-même a été inventé en 1985, lors de la préparation du « National Forum on Biological Diversity », organisé par le « National Research Council » en 1986. Il a été repris dans le titre du compte rendu de ce forum, en 1988. Le Sommet de la terre à Rio de Janeiro, en 1992, a retenu une première définition du terme diversité biologique dans la convention sur la diversité biologique (CDB), première convention internationale, ratifiée par 190 pays à ce jour.

Un concept complexe mais indispensable

L'usage du mot biodiversité est donc relativement récent mais la biodiversité est, elle, très ancienne puisqu'elle est le résultat de la longue histoire de la terre et de l'évolution du monde vivant qui s'étale sur plusieurs milliards d'années.

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Plus précisément, la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous autres humains appartenons à une espèce - Homo sapiens - qui constitue l'un des fils de ce tissu.

La notion même de biodiversité est complexe car elle comprend trois niveaux interdépendants :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules (pensons aux parasites qui peuvent y vivre) en passant par la mare au fond de son jardin ou encore les espaces végétalisés en ville... ;
- la diversité des espèces (dont l'espèce humaine !) qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles (prédation, coopération, symbiose...) et qui interagissent avec leur milieu de vie ;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce (autrement dit, nous sommes tous différents !). Les scientifiques parlent de diversité génétique.

La biodiversité en France

La France est dotée d'une biodiversité tout autant exceptionnelle que fragile. La France s'engage pour protéger ce patrimoine naturel.

Un patrimoine naturel français d'une grande richesse

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel : le pays, avec la métropole et les territoires d'outre-mer, est présent sur deux continents et dans trois océans (c'est le 2e domaine maritime du monde avec 11 millions de km²).

Aussi bien en métropole...

Les experts ont défini en Europe huit zones principales de répartition des êtres vivants. La France métropolitaine rassemble, à elle seule, quatre de ces zones : zones atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine. L'hexagone occupe aussi la première place en Europe pour la diversité des amphibiens, des oiseaux et des mammifères.

... qu'en outre-mer

En outre-mer, la majorité des territoires français (Nouvelle-Calédonie, Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Polynésie et Wallis-et-Futuna) sont situés dans quatre points chauds de la biodiversité sur les 34 qui ont été recensés sur la planète. Quant à la Guyane, elle est située dans l'un des derniers grands massifs forestiers de la planète, l'Amazonie.

Soulignons également que 10 % des récifs coralliens et des lagons de la planète sont situés dans les eaux placées sous juridiction française.

Mais un patrimoine menacé

L'engagement de la France pour la protection de la biodiversité est d'autant plus important que :

- chaque année, plus de 60 000 ha de terrains agricoles et de milieux naturels sont transformés en routes, habitations, zones d'activités : c'est l'équivalent d'un département comme les Deux-Sèvres tous les 10 ans ;
- la France (métropole et outre-mer) se situe au 8e rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (par exemple, le dugong, la tortue luth, l'albatros hurleur...), du fait de la richesse de ses territoires d'outre-mer (en premier lieu, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française) ;
- dans le contexte européen, la métropole est le 5e pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (par exemple le scarabée pique-prune, le vison d'Europe...) après l'Espagne, le Portugal et l'Italie et la Grèce.

La nécessité d'un engagement fort de l'État et des citoyens

Cette situation confère à la France une responsabilité particulière en matière de biodiversité. C'est la raison pour laquelle elle a ratifié la convention pour la diversité biologique, en 2002 au Sommet de la Terre à Johannesburg et qu'elle s'est dotée, en 2004 de sa stratégie nationale pour la biodiversité qui fait l'objet d'un bilan annuel. Le Grenelle Environnement est venu compléter les actions entreprises par de nombreux engagements en faveur de la biodiversité tels que la Trame verte et bleue, une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, de nouveaux plans pour les espèces en danger d'extinction...

Source : Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), www.uicn.fr

La biodiversité marine, qu'est-ce que c'est ?

Si les espèces terrestres sont assez bien recensées, la biodiversité marine s'apparente encore à une Terra Incognita.

En effet, moins de 20 % du fond des mers ont été explorés alors qu'ils représentent près des trois-quarts de la surface terrestre. Au dernier pointage, 274 000 espèces marines étaient recensées, soit 15 % du nombre d'espèces décrites à ce jour sur Terre. Toutefois, des experts estiment le nombre d'espèces de petits invertébrés vivant dans les grands fonds océaniques à 10 millions, et certains avancent le chiffre de 100 millions simplement pour le nombre de nématodes (des vers).

L'océan constitue une réserve de biodiversité équivalente ou supérieure à celle des forêts tropicales. Et cette grande profusion de la vie marine, comparée à la vie terrestre, procède pour l'essentiel du fait que la vie marine est plus ancienne : elle remonte à quelque 3,8 milliards d'années contre seulement 400 millions d'années pour les espèces terrestres. La vie marine a donc eu le temps de connaître une évolution beaucoup plus poussée.

La très grande majorité du monde marin animal et végétal vit le long du littoral et à faible profondeur (moins de 200 m). Mais quelle que soit la profondeur, l'océan est peuplé d'animaux. Un poisson a été remonté (*Careproctus amblystomopsis*) de 7 200 m de profondeur. Il y a aussi des amphipodes (puces de mer) récoltés par des Japonais dans la fosse des Nouvelles-Hébrides (océan Pacifique) à plus de 10 000 m de profondeur. Et des poissons non identifiés ont été aperçus à plusieurs reprises dans les plus grandes fosses connues.

Le plus grand animal que la Terre ait jamais porté est encore vivant. Il s'agit du Rorqual bleu ou baleine bleue : 25 m de long, 140 tonnes, 3 tonnes de crevettes ingérées par jour. Le record de vitesse sous l'eau est détenu par l'espadon voilier avec 110 km/h (presque aussi vite que le guépard sur Terre). Le cachalot détiendrait, lui, le record de plongée depuis la surface (1 000 m).

La France intimement concernée par la biodiversité marine En raison de son histoire et de sa situation géographique, la France possède une biodiversité marine extrêmement riche. Elle dispose ainsi de la 2^e zone économique marine (ZEE) au monde en terme de surface (11 035 milliers de km²), après les Etats-Unis (11 351) et devant l'Australie (8 232), elle est présente dans les trois océans et en mer méditerranée. Elle gère 10% des récifs coralliens mondiaux (4^e rang) soit 13 000 espèces endémiques et 20% des atolls, répartis au sein des huit collectivités d'outre-mer tropicales.

Sources utilisées : IFREMER, IFRECOR

Les enjeux de la biodiversité

L'érosion de la biodiversité s'accélère, c'est un fait. Pourtant, préserver la biodiversité, c'est préserver ce qui nous apporte nourriture, santé, sources d'énergie...

Environ 1,8 million Un état des lieux inquiétant

d'espèces animales et végétales différentes ont été décrites à la surface de notre planète et ce long travail de recensement de l'existant est loin d'être fini. Mais aurons-nous le temps de tout découvrir ? La communauté scientifique estime en effet que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition : 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! Cette érosion accélérée de la biodiversité n'est pas naturelle car quasi exclusivement liée aux activités humaines.

Cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité sont aujourd'hui identifiées :

- la fragmentation et la destruction des milieux naturels liées, en particulier, à l'urbanisation croissante et à l'expansion des terres agricoles ;
- la surexploitation d'espèces sauvages (surpêche, déforestation, braconnage...) ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, frelon asiatique...) ;
- les pollutions (d'origine industrielle, agricole...) ;
- le changement climatique (qui a un effet direct ou indirect sur la biodiversité).

Une dimension socio-économique importante

L'érosion de la biodiversité a des conséquences économiques. Listons ! Outre la fourniture de biens irremplaçables et indispensables à notre survie (nourriture, oxygène, matières premières...), des espèces (insectes, chauves-souris, oiseaux...) assurent la pollinisation des végétaux (sans pollinisation, nos fruits et légumes disparaîtront des étalages) et les milieux naturels contribuent à une épuration naturelle de l'eau, à la prévention des inondations, à la structuration des paysages et à l'amélioration de notre cadre de vie...